

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 16 mai 2019

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 30 membres.

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Sylvia BARTHELEMY - François BERNARDINI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Arlette FRUCTUS - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Didier KHELFA - Richard MALLIÉ - Xavier MERY - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Roland MOUREN - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Étaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Eric LE DISSÈS.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

CSGE 018-5956/19/BM

■ Renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Centre Ressources Illettrisme et paiement de la cotisation 2019 MET 19/10735/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'association Centre Ressources Illettrisme (CRI) a pour objet de contribuer à la lutte contre l'illettrisme par, entre autres, la mise à disposition de ressources documentaires et pédagogiques : veille pédagogique.

Pour atteindre ses objectifs, l'association propose notamment :

- de répondre aux besoins d'information du public : mise en place d'un numéro vert « Illettrisme Info Service », d'un répertoire des actions régionales, une liste de diffusion, l'accès à un Centre de Documentation sis à Marseille dont le fonds est également consultable en ligne ;
- de répondre aux besoins de professionnalisation des acteurs intervenant dans le champ de l'accès aux savoirs de base ou de la langue française (les partenaires institutionnels, les formateurs, les travailleurs sociaux, les acteurs culturels et les acteurs économiques) en organisant des journées d'informations pédagogiques, des journées de communication, des groupes de travail thématique et en mettant à leur disposition des malles pédagogiques dans les départements ;
- de répondre aux besoins d'ingénierie des acteurs en fournissant des études et diverses publications.

Cette association est donc une ressource importante et indispensable permettant à la médiathèque intercommunale de soutenir la lutte contre l'illettrisme.

La médiathèque intercommunale, située sur le Territoire Istres-Ouest Provence, est chargée de contribuer aux loisirs, à l'information, à la recherche documentaire, à l'éducation permanente et à l'activité culturelle de la population.

Signé le 16 Mai 2019
Reçu au Contrôle de légalité le 27 mai 2019

Elle contribue à la construction et au développement, sur le Territoire Istres-Ouest Provence, d'une politique active, dynamique et vivante en matière culturelle.

Par délibération n° CSGE 008-3512/18/BM du Bureau de la Métropole du 15 février 2018, la Métropole Aix-Marseille-Provence a adhéré à l'association Centre Ressources Illettrisme (CRI) pour l'année 2018.

Pour permettre à la médiathèque intercommunale du Territoire Istres-Ouest Provence de bénéficier des actions mises en œuvre par le CRI, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler son adhésion à cette association au titre de l'année 2019.

Le montant de la cotisation annuelle s'élève à 50 euros.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- La délibération n° CSGE 008-3512/18/BM du Conseil de la Métropole du 15 février 2018 portant adhésion de la Métropole à l'association Centre Ressources Illettrisme (CRI) ;
- La délibération n°FAG 021-5718/19/CM du Conseil de la Métropole du 28 mars 2019 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole.

Oùï le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- Que pour permettre à la médiathèque intercommunale du Territoire Istres-Ouest Provence de continuer à bénéficier des actions mises en œuvre par l'association CRI, la Métropole Aix-Marseille-Provence souhaite renouveler son adhésion à cette association pour l'année 2019 ;
- Qu'il convient d'approuver la cotisation annuelle d'un montant de 50 euros, pour l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à cette association au titre de l'année 2019.

Délibère

Article 1 :

Sont approuvés le renouvellement de l'adhésion de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'association Centre Ressources Illettrisme (CRI) pour l'année 2019 ainsi que le règlement de la cotisation afférente d'un montant de 50 euros.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au Budget Principal de la Métropole - chapitre 011 - nature 6281.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Culture et Equipements culturels

Daniel GAGNON